



2^{ème} ÉDITION

FICHE PROJET

Budget participatif 2023

Tonnay-Charente

RAPPEL :

POUR ÊTRE RECEVABLES, LES PROJETS SOUMIS AU BUDGET PARTICIPATIF DOIVENT RESPECTER L'INTÉGRALITÉ DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Qu'il soit d'intérêt général,
- Qu'il relève des compétences de la commune de Tonnay-Charente,
- Qu'il soit localisé sur la commune de Tonnay-Charente,
- Que sa mise en œuvre ne dépasse pas 15 000 € hors prestations assurées par le personnel communal,
- Qu'il ne génère pas ou peu de frais de fonctionnement,
- Que les bénéfices générés par son usage ne soient pas privatisés,
- Qu'il ne soit pas incompatible avec les orientations du Conseil municipal,
- Qu'il ne soit pas contraire à l'ordre public et à la laïcité, ni discriminatoire, diffamatoire ou nuisible à l'environnement.

CALENDRIER :

Du 01/01 au 31/01 2023

- Dépôt des projets

Du 01/02 au 27/02 2023

- Concertation & échanges entre les porteurs de projet et la commission budget participatif

Du 15/04 au 15/05 2023

- Vote par la population pour choisir le ou les projet(s) sélectionné(s)

1) SI VOUS ÊTES UN PARTICULIER :

2) SI VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION :

Nom :

Nom de l'association :

Prénom :

Adresse :

Siège social :

Date de naissance :

Référent du projet :

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Courriel :

*Toutes les données doivent être complétées, sans quoi votre projet ne pourra pas être étudié.
Fiche projet à déposer en mairie - 81 rue Alsace Lorraine - CS 20050 - 17430 TONNAY-CHARENTE.
Veillez à affranchir le courrier avec Avis de Réception dans le cas d'un envoi postal.*

*Pour tout savoir sur le Budget Participatif, rendez-vous sur www.tonnay-charente.fr

Date limite de participation : 31/01/2023

www.tonnay-charente.fr - 05 46 82 14 30



PIÈCES À FOURNIR :

Si vous présentez un projet à titre individuel, en tant qu'habitant de Tonnay-Charente :

- Un justificatif de domicile de moins d'un an.

Si vous présentez un projet en tant qu'association :

- Une attestation de mandature par le Conseil d'Administration ou une attestation du ou de la présidente ainsi qu'une copie des statuts de l'association.

3) NOM DE VOTRE PROJET :

4) ADRESSE DE VOTRE PROJET :

(ADRESSE OU LOCALISATION SUR LA COMMUNE)

5) DESCRIPTION DE VOTRE PROJET :

6) POURQUOI SOUHAITEZ-VOUS PROPOSER CE PROJET :

7) COÛT ESTIMATIF DE VOTRE PROJET :

(AVEC LE DÉTAIL DES DÉPENSES PRÉVUES)

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES CONSEILLÉES POUR FACILITER L'ÉTUDE DE VOTRE DOSSIER :

vous pouvez joindre une photo, un plan simplifié, un devis, ou tout autre pièce illustrant le projet.

Toutes les données doivent être complétées, sans quoi votre projet ne pourra pas être étudié. Fiche projet à déposer en mairie - 81 rue Alsace Lorraine - CS 20050 - 17430 TONNAY-CHARENTE. Veuillez à affranchir le courrier avec Avis de Réception dans le cas d'un envoi postal. Ces données sont collectées afin de permettre au service citoyenneté de la Ville de Tonnay-Charente d'examiner vos projets. Elles seront conservées pour une durée de deux (2) ans maximum et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données à caractère personnel ou encore de limitation de leur traitement. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant ou concernant vos enfants. Vous pouvez exercer vos droits en contactant la Ville de Tonnay-Charente : communication@tonnay-charente.fr — 05 46 82 63 94

*Pour tout savoir sur le Budget Participatif, rendez-vous sur www.tonnay-charente.fr

Date limite de participation : 31/01/2023

www.tonnay-charente.fr - 05 46 82 14 30

Création & design par Studio VA (studio-va.fr)

